

SOUS-PREFET DE CLERMONT

Bureau des collectivités locales

AVIS AU PUBLIC

Projet de régularisation d'emprises foncières par une procédure d'expropriation a posteriori
voie de contournement de Pontpoint

Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 5 novembre 2019 est prescrite sur le territoire de la commune de Pontpoint, du vendredi 6 décembre au samedi 21 décembre 2019 inclus, une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de régularisation d'emprises foncières par une procédure d'expropriation à posteriori de la voie de contournement de Pontpoint.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assuré par la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

M. Jean-Yves MAINECOURT, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et siégera en mairie de Pontpoint aux jours et heures suivants :

- le vendredi 6 décembre 2019 de 10 H à 12 H
- le lundi 16 décembre 2019 de 15 H à 17 H
- le samedi 21 décembre 2019 de 10 H à 12 H

Les pièces du dossier ainsi que le registre côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 16 jours consécutifs, du vendredi 6 décembre au samedi 21 décembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies des rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Pontpoint, ainsi qu'à la sous-préfecture de Clermont de l'Oise, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire Générale



Dominique MANGEARD